



Litige responsabilité civile dégradation chats du VOISIN

Par Fabien37

Bonjour,

ne possédant pas d'assistance juridique, je sollicite votre aide et conseil sur la meilleure stratégie à prendre pour mon cas suivant:

Propriétaire d'une maison individuelle, j'ai eu la désagréable surprise de découvrir mon parquet tâché d'urine de chat. J'ai vu le chat de mon voisin dans ma maison et fuir puis j'ai constaté l'urine. Cela s'est passé durant l'été 2023. Mon parquet est à changer.

J'ai laissé courir jusqu'à aujourd'hui mais mes autres voisins se plaignent de nuisances de ce même chat (urine, caca dans les caves, parties communes, ...).

J'ai décidé de prendre les choses en main et d'aller voir ce voisin qui a promis de faire le nécessaire pour retenir son chat chez lui en posant une barrière électrifiée.

En parallèle, j'ai ouvert un dossier responsabilité civile auprès de son assurance pour réparation avec des éléments comme vidéos montrant le chat entrer chez moi, photos de mon parquet + témoignage de ma voisine qui a vu le chat uriner sur ses rideaux + vidéo du chat en train d'uriner sur mon paillason.

Entre temps, voyant que le voisin ne faisait rien et ne répondait pas à nos demandes de nouvelles, une pétition avec 11 signataires de voisins a été rédigée pour protester contre le trouble anormal de voisinage et précisant l'article 1385 sur sa responsabilité des dégâts de son chat.

Une semaine plus tard la barrière était posée.

La gestionnaire du dossier sinistre de son assurance accède en ma faveur en première instance sur la jurisprudence de la récurrence des faits, sauf que le montant des réparations dépassant un certain seuil, le dossier est passé au service expertise qui a revu la position en classement sans suite pour motif qu'aucune preuve irréfutable prouvant le lien entre le chat et les tâches a été apportée.

Lundi le chat s'est échappé et est revenu chez moi dans ma cour et la fille du voisin, majeure, s'est introduite en escaladant le muret sans ma permission, pour récupérer son chat. Vidéo enregistrée qui montre la violation de propriété privée.

Je vais voir le voisin pour essayer de nouveau de trouver un accord à l'amiable pour la réparation et lui demande de reconnaître sa responsabilité auprès de son assurance.

Il refuse catégoriquement prétextant qu'on le harcèle et qu'il a déjà fait le nécessaire avec la barrière, allant même me dire qu'il n'a pas peur de prendre un avocat s'il le faut.

On parle d'un montant de réparation de 2000 euros avec une franchise à 0 et peu de risque de radiation.

Aujourd'hui je me pose la question que faire? Je ne veux pas abandonner car je pense être dans mon droit, la victime c'est moi.

Quelle est selon vous la meilleure stratégie à adopter pour que j'obtienne réparation?

Je vous remercie par avance de m'avoir lu et de vos conseils.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce chat est-il stérilisé ?

Utilisez vous de l'eau de javel ?

Par Fabien37

Bonjour

le chat est stérilisé et je n'utilise pas d'eau de javel. Cela n'empêche pas ce chat d'uriner et déféquer là où ça le chante. Apparemment son système de barrière fonctionne bien, juste lundi il s'est échappé par un trou de souris. Le voisin va renforcer les points faibles.

Je demande juste maintenant réparation pour changer mon parquet abimé.

Par yapasdequoi

Avez-vous déclaré le sinistre à votre assurance habitation ? C'est votre assureur qui couvre et se retourne ensuite contre le voisin et son assureur.

Par janus2

Mon parquet est à changer.

Bonjour,

La conséquence me paraît un peu forte par rapport à la cause, un parquet à changer pour quelques gouttes d'urine de chat, n'est-ce pas exagéré ?

Par Fabien37

Bonsoir

Déjà merci pour vos premières réponses.

Malheureusement je n'ai pas de garantie recours, j'ai pris une simple assurance habitation basique, naïvement sans regarder les garanties annexes me concentrant sur le vol et incendie, mea culpa. Je dois me débrouiller par moi-même.

Sur l'état de mon parquet, ce n'est pas qu'une simple tâche mais 7 tâches étendues sur un parquet chêne clair et bien éparpillées. Le chat s'est fait plaisir. J'avais des objets plastiques posés au sol et le chat les a baptisés. D'ailleurs il a aussi uriné dans une autre pièce, une seule tâche et je demande rien sur cette pièce.

Je veux pouvoir remplacer mon parquet, ce que je pense est la moindre des choses. Je pense que ma demande n'est pas exagérée.

Malheureusement je ne sais quelle stratégie adopter.

La réaction du voisin, odieuse, se faisant passer pour la victime alors que je suis venu le voir calmement pour lui expliquer en face la situation, me renforce dans l'idée d'aller jusqu'au bout des moyens légaux à ma disposition.

Faut-il déposer plainte contre lui, contre l'assurance auprès du procureur de la république ? Un médiateur ? Porter plainte contre sa fille comme moyen de pression ? J'avoue je suis perdu, entre les bénéfices et risques.

Par yapasdequoi

Vous avez peu de preuves que c'est bien son chat et pas celui d'un autre ...

Porter plainte est inutile sur un litige civil.

Votre assureur a-t-il refusé de prendre en charge le parquet ?

Si le voisin refuse, vous pouvez tenter une médiation, puis saisir le tribunal.

MAis ce sera compliqué n'ayant pas de réelle preuve que c'est bien ce chat qui a dégradé votre sol.

Le tribunal nommera un expert. Vous en avez pour 5 à 10 ans.